Ville de Barkmere Q.C.

Le Bulletin Printemps / Été
3 juin 2016

Mot du Maire

Déjà un autre été arrive à Barkmere, pour la 90e fois cette année. Beaucoup de choses ont changé en 90 ans, mais également beaucoup de choses n'ont pas changé. D'abord, les mouches noires, les maringouins et bientôt les mouches à chevreuil, continuent à s'acharner sur nous! Et notre communauté poursuit toujours ses efforts pour préserver le Lac des Écorces, son environnement, ses paysages, et son mode de vie. Il faut dire que ces 90 années n'ont pas été en vain : si vous avez la chance de passer au Centre communautaire et de voir les vielles photos et cartes postales de Barkmere, vous pourrez constater combien la forêt a poussé, combien la rive du Lac est plus verte et plus belle. De quoi se rappeler que nos beaux paysages ne sont pas arrivés par miracle, mais par de nombreuses années de protection.

Vue du futur Édifice municipal

Parlant de Centre communautaire, en 2016, nous en aurons un nouveau, probablement à l'automne. Un nouvel édifice qui appartiendra entièrement à tous les contribuables, mais payé presque entièrement par les deux gouvernements du Québec et du Canada. Ce nouveau Centre communautaire aura des toilettes modernes, une petite cuisine, et une belle vue sur le débarcadère et le Lac (en tout cas, au travers des arbres!). Enfin un endroit où organiser des événements, des soirées, pour et par tous nos résidents, tant permanents que saisonniers. Je vous invite à en découvrir davantage en lisant mon article plus loin dans ces pages, ainsi que celui du conseiller Marc Fredette sur le montage financier.

Pour 2016 également, nous avons remplacé nos vieux conteneurs à déchets au débarcadère et au chemin Duncan. Déjà, ce printemps, nous avons évité le remplissage sauvage de conteneurs, comme cela avait été le cas l'an dernier. Et nos efforts entrepris pour résoudre nos problèmes de déchets ont porté fruit, surtout votre réponse à mon cri d'alarme quant au recyclage. Alors qu'en 2014, nous étions la pire municipalité de

la MRC pour ce qui est de la proportion de matières recyclables versus les déchets enfouis, en 2015, nous nous sommes classés parmi les meilleures. Je vous remercie de m'avoir entendu. Les deux écocentres mobiles que nous avons organisés l'été dernier seront de retour cette année. Rappelons-nous que ces écocentres remplacent les cueillettes de conteneurs à gros rebuts. Un double effet positif, car les gros rebuts allaient directement au centre d'enfouissement, alors que les matériaux recueillis par les écocentres vont directement au recyclage.

Une autre bonne nouvelle pour l'environnement, cette fois-ci pour la qualité de l'eau du Lac. Après de longs pourparlers et beaucoup d'efforts, Hydro-Québec a obtenu la permission de fermer le chemin qui passe sur leur emprise à la tête du Lac des Écorces. Une fois complétée, cette fermeture permettra de stopper la circulation des Jeeps et Hummers, dont les propriétaires s'amusent à quitter le sentier pour aller se promener dans les ruisseaux alimentant le Lac. Ceci devrait également ralentir la sédimentation dans la baie Silver, un phénomène naturel, mais qui est très exacerbé par ces mouvements dans le lit des ruisseaux. Un grand merci à Marie-Hélène Gauthier et Charles Huot pour leur travail, ainsi qu'au maire de Montcalm Steven Larose et son Conseil municipal, qui nous ont épaulés dans cette bataille.

Par contre, un phénomène inquiétant nous affecte à Barkmere : celui des planches à vagues. Cette pratique prend de l'ampleur et elle constitue un des plus grands dangers pour l'érosion des berges du Lac. Je n'ai pas à vous répéter combien les berges d'un lac sont critiques pour sa santé. Elles sont le dernier rempart contre le phosphate et autres nutriments qui favorisent l'éclosion de cyanobactéries et d'espèces végétales nuisibles comme le myriophylle à épis et elles permettent aux huards et autres oiseaux de rives de nicher. Nous travaillons sur des moyens pour empêcher les gens de l'extérieur de venir pratiquer cette occupation nuisible à Barkmere. Mais je demande à nos propres résidents de s'abstenir et de s'amuser autrement. Et évitons de garder la rive du lac déboisée, en cessant de couper les buissons et tondre le gazon en bordure du Lac. C'est interdit par le gouvernement du Québec et par nos règlements. Mais je crois que nous pouvons être responsables sans avoir à se le faire rappeler par notre inspecteur municipal. Ne faisons pas en sorte que le Lac des Écorces revienne à son état de 1926.

Première pelletée de terre de l'Édifice Municipal, de g. à dr: Marc Fredette, Bruce MacNab, Jake Chadwick, Maire Luc Trépanier, Tim Kalil et Chantal Raymond

Je vous souhaite un excellent été, chaud, ensoleillé, et rempli de joie et d'amis, dans notre merveilleux coin des Laurentides!

Luc Trépanier
Maire de Barkmere

Rénovation cadastrale—Barkmere 2016-2019

Par Bruce MacNab

Le ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles a entrepris de faire un nouveau plan de cadastre pour l'ensemble du Québec. Les désignations des lots et des rangs seront remplacés par une seule numérotation unique de sept chiffres. La firme de Bérard-Tremblay Inc. a été mandatée pour le travail à Barkmere qui débutera en été 2016.

Le MERN a envoyé une lettre d'avis en mars 2016 à tous les propriétaires de terrains de Barkmere. Il vous encourage à fournir à la firme d'arpenteurs-géomètres tous documents qui ne sont pas publics (enregistrés), et qui pourraient les aider à déterminer et/ou corriger les dimensions des lots, **avant le 14 juin 2016.** Ces documents pourraient inclure un certificat de localisation, procès-verbal de bornage, plan d'arpentage, etc….

Le travail d'arpentage durera environ dix-huit mois. Pendant ce temps, les arpenteurs pourraient contacter les résidents directement pour un rendez-vous sur leur terrain, si nécessaire, pour prendre des mesures.

Vers la fin de 2018, les résultats seront envoyés aux résidents. Une consultation suivra où les propriétaires pourront consulter le nouveau plan et obtenir des explications individuellement. En cas de désaccord, les propriétaires pourront déposer une requête d`analyse foncière.

La rénovation cadastrale ne comprend pas :

- La vérification des servitudes
- L'emplacement des bornes ou piquets
- L`analyse des terrains de la couronne

Pour plus d'informations sur la rénovation cadastrale, veuillez consulter le site :

https://mern.gouv.qc.ca/english/land/cadastre/index.jsp

Contact de la firme d'arpenteurs-géomètres :

Mme Mélanie Gingras
Bérard Tremblay Inc.
6780, 1re Avenue, bureau 160
Québec (Qc) G1H 2W8
Tel : 1-866-621-0405, poste 10 (sans frais)
Courriel : m.gingras@procadastre.ca

L'ENVIRONNEMENT COMPTE

Par Jake Chadwick

Qualité eau du lac

Nous sommes heureux de faire rapport de nos résultats de test de la qualité de l'eau pour la saison 2015. Une fois de plus, nous avons testé pour les paramètres biophysiques importants à chaque mois de mai à novembre.

Ci-dessous est le diagramme classique du programme « réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) » administré par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques en conjonction avec l'APLÉ. Le programme montre la position du lac sur trois importantes mesures de la qualité de l'eau : 1) phosphore total; 2) la chlorophylle "a"; et, 3) le carbone organique dissous.

Données physico-chimiques - Été 2015

Date	Phosphore total (µg/l)	Chlorophylle *a* (µg/l)	Carbone organique dissous (mg/l)
2015-06-14	8,0	3,8	3,1
2015-07-27	4,7	1,4	3,3
2015-08-16	2,7	0,96	9,3 *
Moyenne estivale	**5,1**	**2,0**	**3,2**

* Valeur rejetée (exclue du calcul de la moyenne)

Classement du niveau trophique - Été 2015

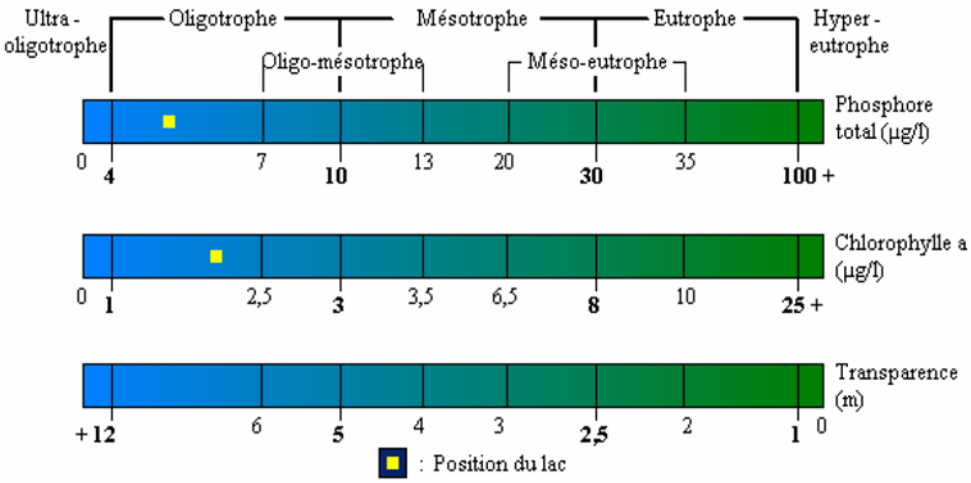

Comme le montre le tableau précédent, nous avons eu une mesure anormalement élevée de phosphore totale dans l'échantillonnage du 14 juin(8,0 µg/l) qui a montré un niveau plus élevé que la moyenne habituelle de phosphore, niveau de 5,1 µg/L, par rapport à la moyenne historique de 3,1 µg/l. Il se peut que l'échantillon de juin ait été affecté ou contaminé. Nous avons également eu un échantillon de carbone organique qui a été rejeté. Néanmoins, les résultats indiquent que le lac continue d'être dans la phase oligotrophe de sa vie.

L'été dernier, notre programme RSVL n'incluait pas la transparence des essais mais nous allons refaire ces tests cet été car ils sont un important indicateur de l'état du lac.

Nous avons également procédé à des tests annuels de coliformes fécaux à divers points sur le lac ainsi qu'au ruisseau de sortie. Les résultats étaient excellents encore une fois.

À l'exception de ceux de l'échantillon élevé de phosphore juin, les résultats de tous les tests de l'eau de 2015 étaient très bons et la qualité de l'eau dans le lac demeure excellente. Nous continuerons de surveiller ces paramètres cette saison à venir dans le cadre du programme RSVL avec l'APLÉ et au sein du CCE, qui gère son propre programme d'essais d'eau, pour renforcer notre base de données de résultats de tests d'eau. Notre consultante, Dr. Gertrud Nürnmberg, nous a fourni des lignes directrices sur la façon d'améliorer nos protocoles d'échantillonnage de l'eau et nous mettrons en oeuvre ses recommandations cet été. Une attention particulière sera mise sur les principaux affluents du lac.

Le rapport complet sur la qualité de l'eau de 2015 sera disponible bientôt sur le site web de la ville. Je vous encourage à l'examiner afin de vous familiariser avec le type d'essais que nous avons faits et les résultats. Nous sommes très chanceux d'avoir un lac avec une telle qualité d'eau vierge.

Vous pouvez également voir les résultats sommaires du programme RSVL au lien suivant :

http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/rsvl/index.asp

Merci encore à Mme Lea Hardcastle pour sa participation au programme de la qualité de l'eau.

La restauration de la bande riveraine

En plus de notre programme annuel de tests d'eau, nous continuerons à concentrer nos efforts sur la protection du littoral autour du lac. La ville contribuera à cette initiative en informant et en éduquant les citoyens dont les rives ont été jugées " très perturbées" par Biofilia dans leur étude de 2013. Nous rappellerons aux propriétaires les exigences du gouvernement provincial (et, par conséquent, municipal) concernent la restauration des rives*. Nous surveillerons également nos sites d'ensemencement de l'année précédente. **voir article par Dave Williams Roy plus loin dans ce bulletin.*

La pollution lumineuse

Tel qu'annoncé dans le dernier bulletin, nous allons travailler avec notre inspecteur en bâtiment et nos collègues du CCU pour s'assurer que les règlements sur l'éclairage extérieur soient respectés. La prolifération des lumières solaires de haute énergie autour du littoral n'est, de l'avis de beaucoup, pas bonne pour l'environnement! Ce sera l'un des sujets de discussion lors de la prochaine réunion au Centre communautaire le samedi 18 juin.

Mini Échos de Barkmere

Par Chantal Raymond

Lorsque j'ai commencé à travailler en tant que conseillère municipale responsable des communications en 2013, il est apparu rapidement qu'on devait améliorer la dissémination d'informations fraîches. Je suis fière aujourd'hui d'avoir participé au développement de *L'Écho de Barkmere* et d'un nouveau site web, plus interactif et qui deviendra, nous l'espérons, encore meilleur grâce à vos suggestions. N'hésitez pas à nous envoyer vos commentaires ou vos idées pour l''améliorer. Allez le voir au : www.barkmere.ca

Également, la ville voulait que je développe une base de bénévoles. En effet, la ville a souvent besoin de bénévoles pour aider, que ce soit pour la distribution de plantes, des événements sociaux ou de l'aide générale. Nous sommes une petite communauté, et donc toute aide que vous pouvez donner sera grandement appréciée. Prière d'aller sur notre site web au www.barkmere.ca et complétez le formulaire en utilisant le lien sur la page d'*Accueil*.

Ce printemps, je travaille à l'amélioration du nouveau sentier sur l'ile Goulden. Cette année, le conseil veut mettre en place trois jeux d'hébertisme sur le sentier afin d'inciter les jeunes et les «moins jeunes» à faire de l'exercice. Dans les prochaines semaines, un spécialiste va venir étudier quels types de jeux pourraient être installés, dépendant de la topographie du terrain. Nous vous tiendrons informés quand ce sera terminé.

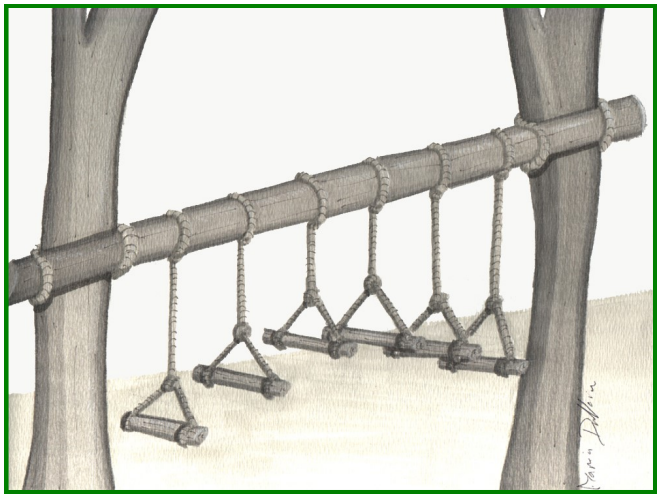

Exemple de jeu d'hébertisme (L'écureuil)

Séance d'information sur la planification urbaine

Par Stephen Lloyd

Vous adorez participer aux discussions portant sur la planification urbaine de Barkmere ? Vous n'êtes pas seuls – la planification urbaine et le futur de notre règlementation de zonage demeurent toujours des sujets chauds parmi un grand nombre de nos citoyens.

Tel que promis l'automne dernier, nous tiendrons une tribune ouverte sur la planification urbaine le samedi 18 juin prochain à 10h00 au Centre communautaire de Barkmere. Vous êtes tous cordialement invité(e)s.

Aucun projet de règlementation n'est présentement à l'ordre du jour. Cette tribune n'est pas une consultation publique requise par la loi. Nous cherchons plutôt à entendre ce que nos citoyens, qui ont réfléchi aux enjeux, pensent de nos règles d'urbanisme actuelles; comment elles affectent ou pourraient affecter l'avenir de Barkmere.

Cette séance d'information est destinée à **ÊTRE** :

- Une possibilité d'échanger et d'écouter respectueusement les idées de nos concitoyens et d'aider à la planification des règles d'application générales ;
- Une chance d'en apprendre davantage sur la planification urbaine et sur les différents éléments de notre communauté ;
- Autant pour les résidents du village que pour ceux du lac.

Cette séance d'information **N'EST PAS** destinée à être :

- Un forum pour critiquer vos voisins ;
- Une plate-forme pour discuter des particularités de sa propre situation individuelle ;
- Trop long ! Alors que nous voulons que chacun ait une chance d'être entendu, nous devrions avoir terminé pour le lunch;-)

Afin de structurer quelque peu la réunion, nous mettrons de l'avant 4 blocs de discussion :

⇒ Nous débuterons par une présentation des règles applicables en matière de droits acquis. Qu'est-ce qu'un droit acquis ? Comment s'appliquent-ils lors d'une rénovation ? D'un agrandissement ? D'un remplacement ou d'une reconstruction ? S'appliquent-ils différemment dépendamment de l'emplacement sur le terrain de la structure dérogatoire ? Ces règles sont-elles différentes pour les bâtiments principaux, les 'constructions accessoires', telles que les cabanons, les abris à bateau, les cabines pour dormir? Après cette revue des règles en vigueur, nous aurons une discussion plus générale.

⇒ Le second bloc couvrira **l'éclairage extérieur**. Encore une fois, nous examinerons les règles présentement applicables (voir l'encadré ci-dessous) pour ensuite mettre en contexte les pratiques actuelles.

⇒ Le troisième bloc traitera de la question de la composition des résidences, c'est-à-dire du ratio entre les **résidences quatre saisons versus les résidences saisonnières**. Quelles sont les règles actuelles concernant la construction de bâtiments principaux ? Quelle est la mixité présente entre les résidences quatre saisons versus les résidences saisonnières ? Comment cette mixité affecte-t-elle le niveau de services municipaux qui doivent-être fournis par la municipalité, maintenant et dans l'avenir ? Comment affecte-t-elle la charge fiscale des citoyens qui doivent payer pour ces services?

⇒ Enfin, la dernière section sera réservée pour **toute question portant sur la planification urbaine** que les citoyens aimeraient discuter. Ne soyez pas timides !

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à la rencontre du 18 juin prochain, ou si vous préférez faire valoir vos pensées par écrit, n'hésitez pas à les faire parvenir à l'adresse suivante : communications@barkmere.com.

Au plaisir de vous voir le 18 juin prochain !

Résumé de notre règlement de zonage en vigueur No.201

(articles 4.8.1 et 4.9.1 (5)(f) et 5.3.11) concernant l'éclairage extérieur :

1. Le nombre d'installation d'éclairage fixée à une construction est limité à 3 par terrain (ou 4 dans le version anglaise !). L'éclairage fixé sur un quai ou abri à bateau n'est pas compris dans le nombre maximal autorisé.

2. En plus des installations autorisées au 1er paragraphe, le nombre de luminaires ou lanternes sur pied ou au sol disposés sur le terrain est limité à 4 par terrain (2 dans la version anglaise !). La hauteur maximale de ces luminaires ou lanternes est de 1.83 mètres.

3. Les flux de lumière doivent projeter vers le sol et la source de lumière doit être recouverte de façon à restreindre les flux à l'intérieur des limites de la construction visée par l'éclairage.

4. En aucun cas, les flux de lumière ne doivent être projeté vers le haut ou de façon à créer un quelconque éblouissement pour les usagers du plan d'eau et d'une voie de circulation.

5. Aucun équipement d'éclairage extérieur n'est autorisé sur un radeau.

6. L'éclairage des accès véhiculaires est prohibé.

Navigation et Sécurité publique

Par Tim Kalil

Le début de la saison au Lac est un bon temps pour rappeler à tous les lois et règlements concernant la conduite de petites embarcations de plaisance au Canada.

Toute personne qui désire opérer une embarcation motorisée doit détenir une carte de conducteur d'embarcation de plaisance et devra avoir ce permis à bord pendant qu'il opère le bateau. La Sureté du Québec est responsable de l'application des lois sur l'eau et exige que vous ayez l'original du permis, les photocopies n'étant pas acceptées, à défaut de quoi vous aurez une amende.

Avec ce permis, toutes les embarcations doivent avoir un numéro d'enregistrement valide, un certificat d'enregistrement, les lumières de navigation et l'équipement de sécurité nécessaire selon la taille de l'embarcation. Toute l'information sur les permis, l'enregistrement et la sécurité est facilement accessible sur l'internet, et peut vous aider à rester sécuritaire advenant un incident sur l'eau, et vous évitera aussi des amendes dispendieuses.

La SQ mène des visites aléatoires sur le lac et sera heureuse de distribuer des amendes lourdes aux opérateurs fautifs! En plus du cours requis et des connaissances nécessaires pour obtenir votre permis de conduire, un peu de bon sens et de bonnes manières sont un atout apprécié lorsque vous conduisez. Cédez toujours à une plus petite ou plus lente embarcation, et aux embarcations non motorisées: elles ont priorité. Traversez toujours derrière un bateau plus lent ou non motorisé, tels des canots et voiliers, et jamais devant eux. Quand vous rencontrez du trafic venant en sens inverse, restez à droite, comme vous le feriez en auto. Ceci s'applique partout, mais spécialement dans le rétréci, où des bateaux se sont déjà passés sur la gauche!

Soyez toujours conscients de la vague de votre bateau et de l'impact sur les autres. Vous êtes responsables de la vague de votre bateau et du danger ou dommages qu'elle peut créer aux autres.

Les conducteurs de bateau n'ont pas le droit de pratiquer du wakeboard au Lac des Écorces, et les raisons en sont évidentes. Cette activité crée d'immenses vagues qui peuvent renverser canots et kayaks, et peuvent endommager quais, bateaux amarrés et dégrader le rivage. Faire du wakeboard est un acte très égoïste, qui met l'intérêt du participant au-dessus de ceux des voisins, et qui endommage le rivage et les animaux qui vivent et nichent sur le rivage. Heureusement, nous avons très, très peu de résidents qui ont participé à ce sport dans le passé, et avec un peu plus d'éducation, notre but est de n'avoir plus d'incidents de wakeboard.

Nous vous souhaitons donc un été joyeux et SÉCURITAIRE, et vous encourageons à respecter la beauté du lac, sans lui causer de dommages.

Pour l'Avenir de Barkmere

Par: Luc Trépanier

Il y a six ou sept ans, le bureau municipal de la Ville de Barkmere a déménagé à… Barkmere. Après 80 ans durant lesquels la Ville a été gérée à partir de Montréal, il a été décidé d'amener l'administration à Barkmere même, une décision juste et respectueuse pour ses résidents, permanents et saisonniers. Depuis quelques années, la Ville avait également engagé des employés qui devaient travailler depuis le bureau municipal, au lieu de leur maison personnelle, encore une fois pour permettre une situation plus saine pour la Ville. Cependant, « l'Hôtel de Ville », le nom donné à l'ancien garage d'Edward Miller qui avait été rénové pour cet usage, s'est avéré non seulement inadéquat, mais dangereux pour la santé de nos employés et citoyens.

L'odeur persistante de décomposition s'est avérée être causée par les moisissures et les champignons poussant dans le plancher et les murs, et chaque fonte de neige et averse forte remplissait le plafond d'eau qui s'écoulait ensuite pendant des jours sur la tête de nos employés. Et pour empirer la situation, le plafond en question était isolé avec un produit, maintenant interdit, qui contient de l'amiante. Autant notre personnel que les résidents visitant le bureau se sont plaints, avec raison, de cet état de choses. Des questions furent posées durant les séances du Conseil. Nous devions faire quelque chose.

Sans argent dans les coffres de la Ville à ce moment-là, le Conseil a commencé à budgéter pour générer un surplus à chaque année qui nous permettrait de réparer la bâtiment, et le rendre convenable pour un bureau municipal et ses employés. Cependant, la dégradation avançait plus rapidement que la création du fonds. Après la démission de quelques employés qui ont blâmé les médiocres conditions de travail comme l'une des principales raisons de leur départ, le Conseil a retenu les services d'un expert externe en bâtiments pour déterminer ce qui devait être réparé et nous donner un estimé des coûts nécessaires. En même temps, nous avons demandé à l'expert d'évaluer le « Centre Communautaire », qui avait été construit quelques années auparavant. Bien que cet édifice était plus neuf, il avait également commencé à développer des problèmes de moisissure. Quelques citoyens avait également fait remarquer, ce qui a été confirmé par l'expert, que l'édifice n'était pas légal en tant qu'édifice public, puisqu'il n'y avait qu'une seule sortie en cas d'incendie et aucune toilette. Pour cette raison, nous n'avons jamais pu permettre officiellement la tenue d'événements dans le centre, ce que plusieurs citoyens ont déploré au fil des ans. Et en tant que Ville, nous devons fournir à la population un centre d'hébergement d'urgence en cas de désastre (comme une panne d'électricité prolongée, par exemple), un rôle que cet édifice ne peut évidemment pas remplir.

L'expert est arrivé à ses conclusions rapidement. Autant pour des raisons de coûts que les exigences légales pour les édifices municipaux de respecter le code pour les édifices publics, il était plus avantageux de simplement démolir « l'Hôtel de Ville » dont l'état a été jugé au-delà de tout effort raisonnable de réparations. L'expert a recommandé de construire un nouveau bureau municipal, et de le combiner avec un nouveau « Centre Communautaire », puisque cet édifice serait également très coûteux à réparer et à mettre aux normes.

Tout ceci est très bien, mais nous venions tout juste de commencer à développer un fonds pour simplement rénover ces édifices. Comment allions-nous trouver de l'argent pour un tout nouvel édifice? Et durant ce temps, le gouvernement provincial mettait de la pression sur la Ville pour réhabiliter le barrage à la sortie du Lac, pour le rendre conforme aux nouvelles exigences de la Loi sur la sécurité des barrages à la suite du désastre au Saguenay en 1998. Ce projet avait été estimé à $450,000 par une firme d'ingénieurs. Un bâtiment qui rencontrerait les normes du code de construction pour les édifices publics coûterait probablement plus que $500,000.

Le Conseil municipal et les employés de la Ville ont commencé à éplucher les programmes gouvernemen-

taux de subventions pour voir si nous pourrions bénéficier d'une aide pour donner à notre Ville un édifice municipal qui rencontrerait ses besoins minimaux. Nous avons finalement découvert un programme, le PIQM, qui pourrait subventionner le projet à 65%. Cependant, le programme était déjà presque épuisé, et il y avait encore plus de 100 municipalités au Québec qui avaient déjà présenté des demandes. Les chances pour Barkmere d'obtenir un cent de ce programme étaient minces, sinon inexistantes. Cependant, nous avons persévéré et le conseiller Marc Fredette avec la directrice générale de l'époque Katia Morin ont monté un dossier démontrant le besoin pour Barkmere de se doter d'un nouvel édifice municipal, accompagné d'un montage financier pour le projet. Une fois que ce dossier soit parti pour Québec, le conseiller Stephen Lloyd et moi-même avons multiplié les appels et les rencontres avec des représentants du gouvernement, et avec l'aide du bureau du député d'Argenteuil, nous avons réussi à nous insérer dans une liste de 10 municipalités, desquelles seulement 3 obtiendraient une subvention. Au cours d'un dimanche après-midi froid de l'automne 2014, le Conseil des Ministres réuni à Québec a décidé en notre faveur.

Armés de cette subvention et d'un surplus suffisant dans les coffres de la Ville, nous pouvions commencer à planifier pour un nouvel édifice, avec l'aide d'une firme spécialisée dans les projets municipaux. Après un appel d'offres sur invitation, le Conseil a octroyé le contrat d'architecture à Parent-Labelle Architectes, une firme de Mont-Tremblant, et a également retenu les services de deux firmes d'ingénierie pour les aspects d'électricité, de mécanique et de génie civil du projet. Afin de respecter les exigences du programme PIQM, les plans et devis devaient être complétés et déposés au Ministère des Affaires Municipales pour la fin septembre 2015. Un comité formé par les conseillers Tim Kalil, Bruce MacNab, Marc Fredette, moi-même, ainsi que du nouvellement engagé directeur général Steve Deschenes, a rencontré les architectes afin de concevoir un petit édifice qui rencontrerait les besoins de la Ville pour un bureau municipal et un centre communautaire.

Nous devions également trouver un site approprié pour le nouveau bâtiment, en utilisant des terrains appartenant déjà à la Ville afin d'éviter de dépenser pour acquérir un terrain. Trois possibilités se sont présentées : le site actuel de « l'Hôtel de Ville » (qui a été depuis 2014 remplacé par une roulotte de construction après que la CSST ait condamné le vieux bâtiment comme insalubre et dangereux pour la santé), ou encore sur des terrains situés à la gauche et à la droite du stationnement du débarcadère.

Le site actuel a été rapidement mis de côté par les architectes en tant que possibilité raisonnable, puisqu'il aurait demandé beaucoup de dynamitage pour ouvrir la montagne, afin de respecter les marges avant et d'éviter les infiltrations d'eau qui ont causé les problèmes de moisissures au départ. Ils ont recommandé que la Ville conserve le « Centre Communautaire », qu'ils ont jugé être un bâtiment très solide qui peut demeurer debout pour plusieurs années. Bien que son usage en tant que centre communautaire est inadéquat, il peut être converti en « garage municipal », puisque les équipements de la Ville sont éparpillés un peu partout depuis plusieurs années. Ce garage pourrait également servir à entreposer le bateau de la Ville durant la saison hivernale. Finalement, le comité de conseillers souhaitait également ramener les bureaux municipaux « au cœur de l'action » des environs du débarcadère.

Le site à la droite du stationnement (en faisant face au Lac) a été jugé adéquat, mais exigerait de déplacer la zone des conteneurs et une partie du stationnement (qui manque déjà d'espace durant certains weekends). Cet endroit, plutôt plat, pourrait plutôt servir à un agrandissement du stationnement pour un coût relativement bas.

Pour toutes ces raisons, au bout du compte, les architectes ont recommandé d'utiliser le site à la gauche du stationnement (en faisant face au Lac). La topographie du terrain peut accommoder un édifice à deux

étages moins coûteux, en utilisant la dénivellement naturel pour avoir deux entrées « au sol ». Un édifice à deux étages réduit également l'empreinte au sol, à un endroit un peu sensible. L'édifice peut également être plus « caché » dans les arbres, tout en étant toujours situé au cœur de l'action au débarcadère. Aucun besoin également de couper des arbres pour faire un stationnement autour des bureaux municipaux non plus.

Des plans préliminaires ainsi qu'une revue de ces options ont été présentés durant une assemblée publique en juillet 2015. Vous pouvez trouver dans ces pages les plans des deux étages, le bureau municipal au rez-de-chaussée et le centre communautaire à l'étage. Les architectes ont dessiné les espaces pour être minimaux, tout en répondant aux fonctions municipales : une réception qui peut accueillir au moins deux visiteurs, deux espaces de bureau pour les employés à temps plein, un bureau plus petit pour usages multiples, une toilette et une salle pour les archives municipales. Ces espaces définissent autant la taille de l'édifice lui-même que la grandeur du centre communautaire situé au-dessus. La vieille toilette à la gauche du débarcadère est remplacée par deux salles de toilette modernes pouvant accueillir les personnes à mobilité réduite. Pour ce qui est du centre communautaire lui-même, nous avons ajouté un petite cuisine qui peut également servir de « bar », pour des événements sociaux. Le comité du Conseil croit également fermement à rendre cet endroit public accessible à tous les résidents de Barkmere, permanents et saisonniers.

Certains citoyens préoccupés par le projet ont demandé pourquoi Barkmere, une très petite ville, a besoin d'un Hôtel de Ville et Centre Communautaire si coûteux? Au sujet des coûts, il est clair que les exigences du code du bâtiment pour les édifices publics augmentent le coût du projet, et nous n'y pouvons vraiment rien, car le projet est subventionné par le Gouvernement du Québec. Cependant, ces exigences vont aussi rendre le bâtiment plus solide structurellement et permettre une plus grande durée de vie. Afin de calmer les appréhensions, je vous invite à lire l'article du conseiller Marc Fredette dans ce bulletin qui explique comment cette infrastructure sera construite presqu'à coût nul pour les contribuables, avec l'obtention probable d'une autre subvention qui couvrira presque la totalité des 35% restants non-couvert par la subvention du PIQM.

Depuis ses débuts en 1926, la Ville de Barkmere a été notre meilleur outil de notre communauté pour protéger le Lac, son environnement et notre mode de vie. Plusieurs résidents autour des lacs dans les Laurentides ont une association, comme notre APLÉ, mais contrairement à Barkmere, elles sont rarement entendues par les diverses administrations municipales, dont les objectifs de développement vont à contresens du désir d'avoir une petite communauté paisible, vivant en harmonie avec la nature. Les lacs des Laurentides sont des sites immobiliers les plus importants, dont le développement fournit une grande portion des revenus de taxes de ces municipalités.

Comme je l'ai dit et écrit depuis que j'ai décidé de poser ma candidature comme maire en 2009, la préservation future de notre bijou naturel passe par la préservation de notre ville. Le plus grand risque à notre mode de vie (et notre taux de taxes très bas!) continue à être une fusion avec les municipalités environnantes. En 2016, nous devons encore prouver au Gouvernement du Québec que nous pouvons ÊTRE une Ville à part entière, et en rencontrer toutes les exigences. Avoir un Hôtel de Ville et un Centre Communautaire convenables, même s'ils sont modestes comme ce projet, fait partie de nos efforts pour demeurer une ville fonctionnelle. En tant que Conseil municipal responsable, nous devons faire les bons choix pour les 40 ou 50 prochaines années. Nous voyons ce nouvel édifice municipal comme le symbole de notre communauté forte et notre engagement pour l'avenir, ainsi qu'un bel héritage pour les futures générations de « Barklakers ». Et au contraire de la plupart des projets publics, cet héritage vient sans le fardeau financier habituel pour ces futures générations.

Je suis très reconnaissant envers mes amis conseillers qui ont travaillé fort, bénévolement, pour faire de ce

projet une réalité, ainsi qu'à nos employés, passés et présents, qui ont silencieusement contribués plusieurs heures pour arriver à ce résultat. En lisant ces lignes, la construction a peut-être déjà commencé, par le Groupe Laverdure, la firme de construction qui a finalement décroché le contrat après l'appel d'offres public de cet hiver. Je vous invite à regarder les progrès au cours de l'été, et à vous sentir fiers de ce qu'une petite communauté comme la nôtre peut accomplir par pure volonté et engagement. Voici les plans des deux étages de l'Édifice municipal pour votre intérêt.

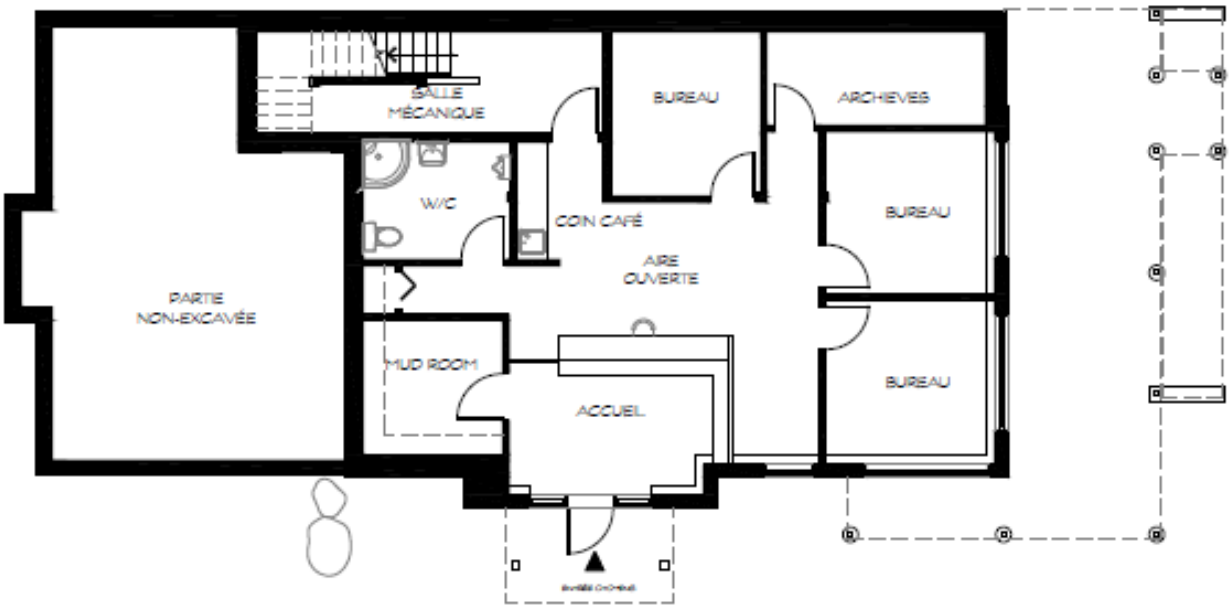

SERVICES MUNICIPAUX
PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE 1 A1

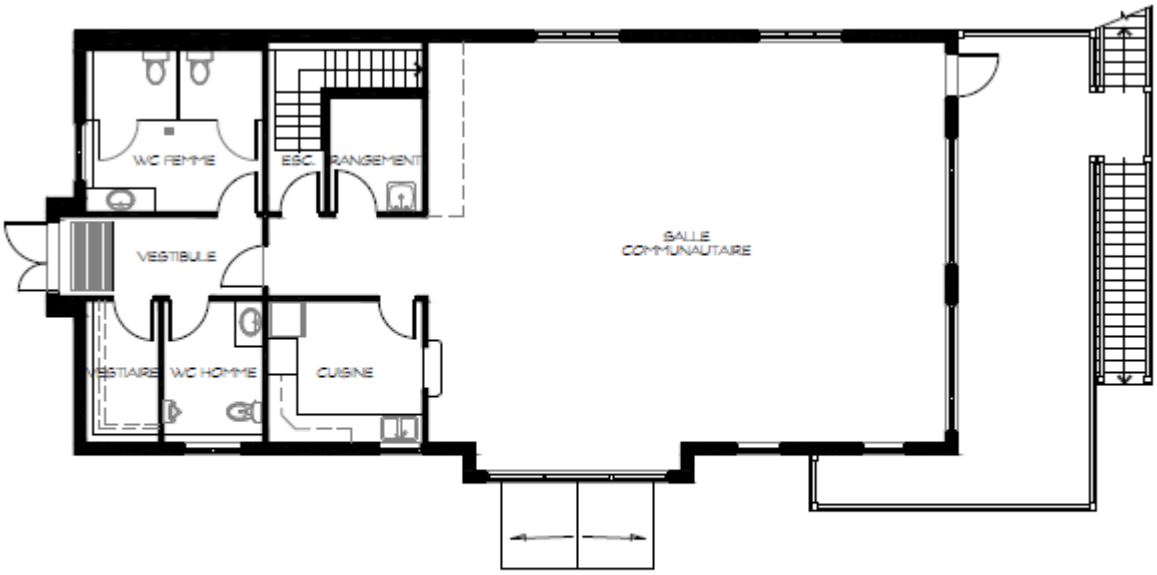

SALLE COMMUNAUTAIRE
PLAN DE L'ÉTAGE 1 A2

Sommaire des coûts et du financement du bâtiment municipal

Par: Marc Fredette

Tel que discuté au cours des dernières années, la ville de Barkmere a analysé la construction d'un nouveau bâtiment municipal afin de remplacer le centre communautaire et l'hôtel de ville actuels. Ce n'est pas par choix mais plutôt par nécessité étant donné l'état actuel des bâtiments. De nombreuses raisons qualitatives soutiennent la construction du nouveau bâtiment et elles sont bien expliquées dans l'article de notre maire dans ce bulletin. Toutefois, le but de cet article est de fournir une vue d'ensemble quantitative et plus spécifiquement un sommaire des coûts suivi d'une description des sources possibles de financement.

Combien coûtera le nouveau bâtiment municipal?

Nous avons budgété un montant total de 843 060 $ composé de six éléments principaux tel qu'expliqué dans le tableau ci-dessous. Ce tableau indique la ventilation des coûts en débutant par le coût total taxes incluses. La Ville obtient un remboursement des taxes payées (100% de la TPS et 50% de la TVQ) et l'analyse des coûts doit être faite sur une base après taxes, tel qu'indiqué dans la colonne de droite. La colonne de gauche comprend les taxes applicables. Veuillez noter que les coûts de construction fournis par l'appel d'offre incluent les taxes.

Ventilation du coût budgété du bâtiment municipal

	Total taxes incluses	Remboursement TPS (@100%)	Remboursement TVQ (@50%)	Total net des taxes
Groupe Laverdure	$ 689,022	$ 29,964	$ 29,889	$ 629,169
Moins: Cautionnement de Tétris	$ 12,547	$ 546	$ 544	$ 11,457
Coût net de construction	$ 676,475	$ 29,418	$ 29,345	$ 617,712
Professionnels	$ 94,048	$ 4,090	$ 4,080	$ 85,878
Arts	$ 13,416	$ 583	$ 582	$ 12,251
Intérêts	$ 37,664	$ -	$ -	$ 37,664
Autres	$ 14,142	$ 615	$ 613	$ 12,913
Sous-total	$ 835,745	$ 34,707	$ 34,620	$ 766,419
Contingence @10%				$ 76,642
Total du coût budgété du bâtiment municipal				$ 843,060

Note: Les montants peuvent ne pas équivaloir au total en raison des arrondissements.

1 - Coût de construction

Ce segment représente une partie importante du coût total. Ceci est effectivement le montant à payer afin d'avoir le bâtiment construit et entièrement fonctionnel. Suite à l'appel d'offre formel, la Ville avait initialement choisi, confor-

mément à la Loi, Les Constructions Tétris comme le plus bas soumissionnaire pour 676 475 $ taxes incluses. Cependant, tel qu'expliqué lors de la réunion du conseil de mai 2016, en raison de l'incapacité de Tétris de fournir le cautionnement requis résultant en une rupture de contrat, la Ville a sélectionné le Groupe Laverdure comme le plus bas soumissionnaire pour 689 022 $ taxes incluses. La différence de 12 547 $ sera payée par la compagnie d'assurance de Tétris et n'affectera pas les coûts nets de construction. Par conséquent, le montant net du coût de construction déduction faite des taxes est budgété à 617 712 $.

2 - Professionnels

Ce segment représente les professionnels qui assistent la Ville dans de nombreux aspects et comprennent les architectes, les ingénieurs, les arpenteurs et les archéologues. Une partie importante du travail a été effectuée avant l'appel d'offre en vue de fournir des plans détaillés afin d'atténuer les risques de construction. Nous avons prévu 94 048 $ dont 77 864 $ ont été dépensés jusqu'à ce jour. Certains de ces professionnels, tels que les archéologues, sont requis dans le cadre du processus de demande de subvention. Le montant total prévu au budget déduction faite des taxes est de 85 878 $.

3 - Arts

En vertu de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics, la Ville est tenue de dépenser un pourcentage déterminé sur des œuvres d'arts créées par des artistes régionaux sélectionnés lors de construction de bâtiments publics. À des fins budgétaires, nous avons prévu environ 1,5% ou 12 251 $, déduction faite des taxes.

4 - Intérêts

Nous estimons que la période de construction sera de mai 2016 à octobre 2016 et que le cycle de paiement ira jusqu'en février 2017. Pendant cette période, la Ville paiera ses fournisseurs, tels que le Groupe Laverdure selon l'achèvement des travaux de construction. Par conséquent, la Ville déboursera les coûts de construction avant d'avoir obtenu les subventions. Nous estimons que la Ville engagera 37 664 $ en frais d'intérêts. Nous croyons que ce montant est très conservateur, étant donné que la Ville a 200 000 $ d'investi dans des CPG arrivant à échéance le 18 juillet 2016 et selon les indications récentes préliminaires des taux d'intérêts de deux institutions financières locales.

5 - Autres

Ce poste comprend la démolition de l'hôtel de ville existant et la reconnexion de la ligne de fibre optique pour un total de 14 142 $ ou 12 913 $ déduction faite des taxes.

6 - Contingence

Nous avons prévu une réserve de 10% en cas d'événements imprévus pour un montant de 76 642 $. De tels événements pourraient inclure des coûts plus élevés de démolition en raison de la contamination de l'amiante, des coûts plus élevés liés à la recherche d'eau potable et un certain dynamitage en raison de la composition différente du sol comparativement aux tests préliminaires effectués. Un montant pour éventualités n'est pas censé être dépensé, mais fourni une certaine souplesse en cas d'une demande urgente.

Comment la Ville paiera le nouveau bâtiment municipal?

Tel que mentionné ci-dessus, le coût total prévu est de 843 060 $ et représente un somme importante pour la Ville de Barkmere. Sans subventions, il aurait été impossible financièrement de soutenir ce projet. Nous avons travaillé très fort afin d'obtenir une subvention dans le cadre du programme d'infrastructure (PIQM). Le 29 avril 2016 notre maire, Luc Trépanier, a reçu une lettre officielle de M. Martin Coiteux, Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, confirmant le montant de la subvention de 510 738 $, soit le maximum de 65% des coûts admissibles de 785 751 $. La principale différence entre le coût admissible et le coût budgété par la Ville est liée à un montant de 32 152 $ pour contingence au lieu de 76 642 $ tel que budgété par la Ville. Aux termes des coûts admissibles dans le calcul de la subvention, la contingence est limitée à environ 5% des coûts de construction. Nous garderons le montant inférieur à l'esprit au cours de la période de construction puisque tout excès pourrait ne pas être admissible à la subvention du PIQM. Nous avons également obtenu une petite subvention de 16 583 $ dans le cadre du pacte rural. En vertu du PIQM nous sommes autorisés à obtenir des subventions supplémentaires provenant d'autres programmes allant jusqu'à 95% des coûts admissibles si elles sont financées par le gouvernement fédéral et à 80% si elles sont financées par la province. Nous sommes en pourparlers avec le gouvernement afin de clarifier le plafond applicable et nous envisageons différents scénarios, tels qu'illustrés dans le tableau I ci-après. Nous travaillons fort afin de nous qualifier dans le cadre du programme de la TECQ (taxe sur l'essence) pour obtenir une subvention supplémentaire de 219 142 $

pour un total de 746 464 $ ou 95% des coûts admissibles comme indiqué dans la colonne de droite du tableau I ci-dessous. L'aspect complexe de la TECQ est qu'elle est financée à 30% par la province de Québec et à 70% par le gouvernement fédéral. Il est possible que le plafond de 80% limite les subventions totales à 628 601 $ tel qu'indiqué dans la colonne du centre du tableau I ci-dessous. L'élément principal à retenir est qu'une subvention supérieure sous le scénario de 95% contre le scenario de 80% génère une somme additionnelle de 117 863 $ à la Ville de Barkmere. Nous avons réservé 160 705 $ du surplus de la Ville et, en supposant que la Ville ne reçoive pas de subventions du programme de la TECQ, il faudrait emprunter 155 034 $ tel qu'illustré dans la colonne de gauche du tableau II ci-dessous. Si la Ville obtient le montant total de la TECQ mais plafonnée à 80% dans le cadre du PIQM, la Ville aurait à emprunter 53 754 $ tel qu'indiqué dans la colonne du centre du tableau II ci-dessous. Enfin, dans le cas où la Ville obtiendrait toutes les subventions totalisant 746 464 $ ou 95% des coûts admissibles, il y aurait des liquidités excédentaires de 64 108 $ tel qu'indiqué dans le tableau II ci-dessous.

Finalement, la subvention au titre du PIQM diffère des subventions typiques dans le fait qu'elle est recevable sur 20 ans, plus les intérêts applicables par l'intermédiaire d'une institution financière. En fait, pour le montant du PIQM, la Ville aura un montant à recevoir garanti par le gouvernement du Québec et un prêt d'une institution financière pour le même montant. Si la Ville ne reçoit pas d'argent du programme de la TECQ, sa dette totale sera de 665 772 $ tel qu'indiqué dans la colonne de gauche du tableau III ci-dessous. Ce montant est composé d'un prêt de 20 ans associé au PIQM de 510 738 $ et un prêt à court terme de 155 034 $ encouru par la Ville. Ce montant est en accord avec le règlement 237 récemment adopté. Dans la situation où la Ville obtiendrait 80%, elle aura un prêt de 20 ans associé au PIQM de 392 876 $ et un prêt à court terme de 53 754 $ tel qu'indiqué dans le tableau III ci-dessous. Si la Ville obtient 95%, elle aura un prêt de 20 ans associé au PIQM de 510 738 $ et aucun prêt à court terme contracté par la Ville tel qu'illustré dans le tableau III. Tel que mentionné précédemment, le scénario de 95% permettrait à la Ville d'obtenir le maximum des subventions et par conséquent une dette totale élevée selon le tableau III ci-dessous. Toutefois, analyser la construction du nouveau bâtiment municipal en regardant la dette totale seulement serait simpliste financièrement étant donné que la subvention du PIQM, déboursée sur 20 ans, est garantie par la province du Québec. Par conséquent, il faut vraiment porter une attention particulière au niveau de la dette nette contractée par la Ville de Barkmere. Selon le tableau III, la Ville de Barkmere n'engage aucune dette nette sous le scénario de 95% et seulement 53 754 $ selon le scénario de 80%.

Ces chiffres sont conservateurs étant donné que les montants pour la contingence et les intérêts sont basés sur l'hypothèse d'être totalement dépensés sans compter le fait que les dépenses des professionnels sont substantiellement déjà payées. Nous préconisons donc le scénario du 95% ne demandant pas d'investissement additionnel de la part des contribuables de Barkmere tout en maintenant une seine santé financière pour le futur.

Analyse des scénarios du financement du bâtiment municipal

Tableau I - Analyse des subventions

	Scénarios		
	Pas de TECQ	PIQM @ 80%	PIQM @ 95%
TECQ	$ -	$ 219,142	$ 219,142
Pacte rural	$ 16,583	$ 16,583	$ 16,583
PIQM **(A)**	$ 510,738	$ 392,876	$ 510,738
Total des subventions	**$ 527,321**	**$ 628,601**	**$ 746,464**

Note: Les montants peuvent ne pas équivaloir au total en raison des arrondissements.

Tableau II - Analyse de la dette à court terme

	Scénarios		
	Pas de TECQ	PIQM @ 80%	PIQM @ 95%
Coût budgeté	$ 843,060	$ 843,060	$ 843,060
Moins: Subventions	$ 527,321	$ 628,601	$ 746,464
Moins: Surplus affecté	$ 160,705	$ 160,705	$ 160,705
Dette à court terme requis **(B)**	**$ 155,034**	**$ 53,754**	**$ -**
Liquidité excédentaire	**$ -**	**$ -**	**$ 64,108**

Note: Les montants peuvent ne pas équivaloir au total en raison des arrondissements.

Tableau III - Ventilation de la dette totale

	Scénarios		
	Pas de TECQ	PIQM @ 80%	PIQM @ 95%
Dette totale (A+B)	$ 665,772	$ 446,630	$ 510,738
Moins: Dette garantie par Québec	$ 510,738	$ 392,876	$ 510,738
Dette nette contractée par la Ville	**$ 155,034**	**$ 53,754**	**$ -**

Note: Les montants peuvent ne pas équivaloir au total en raison des arrondissements.

Le Coin de l'Inspecteur

Par: Dave W. Roy

Depuis plusieurs années, les différents acteurs de l'eau : municipalités, gouvernement, riverains et associations de lacs sont de plus en plus conscients de la richesse collective que constitue l'eau au Québec. Cette richesse inestimable est maintenant de plus en plus encadrée pour s'assurer que cette ressource soit conservée pour les générations présentes et futures.

Au niveau régional, les municipalités des Laurentides se sont dotées d'une réglementation en bordure des plans d'eau pour assurer leur conservation à long terme. La Ville de Barkmere renouvelle encore cette année son intention d'appliquer les dispositions de cette réglementation de façon stricte.

Lors de son implantation, en juin 2009, la nouvelle réglementation accordait aux propriétaires riverains un délai de 24 mois pour revégétaliser les 5 premiers mètres de la rive *(règlement #201 section 7.3.4)* lorsque la végétation présente ne répondait pas à l'ensemble des dispositions qui suivent et qui demeurent les critères actuellement en vigueur :

- Les arbustes doivent couvrir l'ensemble de la superficie à revégétaliser et être plantés en quinconce (diagonale) à une distance approximative de 1 mètre les uns des autres;
- Les arbres doivent couvrir l'ensemble de la superficie à revégétaliser en quinconce à une distance approximative de 5 mètres les uns des autres;
- Et les herbes sous forme de plantes et de semis doivent couvrir toute la superficie à revégétaliser.

Par contre, le fait de revégétaliser les 5 premiers mètres de votre rive ne vous permet pas de tondre le gazon sur la bande riveraine de 15 mètres, de même que de débroussailler votre rive. Seules les exceptions expliquées dans la règlementation vous permettent un entretien de la végétation selon les dispositions énumérées.

En terminant, la revégétalisation de votre rive doit se faire avec des espèces indigènes et riveraines énumérées dans l'annexe 5 de la règlementation. De plus, tous les travaux sur la rive, même la plantation de végétaux, sont assujettis à un certificat d'autorisation émis par la municipalité. Merci de nous aider à protéger notre merveilleux lac.

Je demeure disponible pour vous aider à déterminer les limites de la bande de protection riveraine sur votre terrain. N'hésitez pas à communiquer avec moi!

Dave W. Roy

Les Feux d'artifice sont interdit au Lac

Alors que la saison estivale et les festivités débutent, s.v.p. prendre note que les feux d'artifice ne sont pas permis au lac (règlement 136). Les métaux lourds contenus dans les bâtons retombent dans le lac et contaminent vraiment les poissons et l'eau. De plus, c'est un risque non négligeable d'incendie.

Non seulement les feux d'artifice ont un effet significatif sur la pollution de l'air mais, bien sûr, tout ce qui monte doit redescendre. Lorsqu'ils retombent, certains résidus des agents propulseurs et colorants, ainsi que les particules polluantes dans l'air se déposent éventuellement par terre et sont lessivées par la pluie. Certaines se retrouvent donc dans nos lacs et rivières , tels les perchlorates, le plomb, le chrome et le mercure, etc. qui sont étroitement liés à des problèmes de santé, causant des restrictions sur l'eau à boire. Ceci est un souci majeur pour les résidents riverains . Beaucoup de gens boivent l'eau du lac.

POUR NOUS REJOINDRE

HÔTEL DE VILLE / Heures d'ouverture

De Juin à Octobre:
Mardi à Samedi: de 9h00 à 16h00

Téléphone 819-687-3373
Télécopieur 819-681-3375

Personnel:

Directeur général	Steve Deschenes	1-819-687-3373	(dg@barkmere.ca)
Inspecteur en bâtiments	Dave W. Roy	1-819-681-3374	(inspecteur@barkmere.ca)
Site web:	www.barkmere.ca		